A préserver de toute urbanisation nouvelle

Zone Rouge :
Zone correspondant au lit mineur du Loing, au canal de Loing. Possibilité de constructions très réduites.

Zone Marron :
Secteurs naturels (extension d'urbanisation interdite) ou faiblement urbanisés avec une urbanisation interdite (sauf extension < 10 m2 de SP et <20 m2 annexes)

Limitation de la densité de population

Zone Jaune foncé :
Secteur naturels avec implantations de constructions éparses. Possibilité de constructions nouvelles très restreintes et extension admises dans certaines limites (< à 20 m2 de SP ou < 20 m2 annexes). En dessous de 40m du lit mineur les dispositions sont celle de la zone rouge.

Zone Jaune clair :
Autorise la poursuite de l'urbanisation (Maison individuelles uniquement) dans les formes actuelles tout en contrôlant le nombre de personnes. En dessous de 40m du lit mineur les dispositions sont celle de la zone rouge.

Zone Bleu foncé :
Autorise le développement et la reconstruction de la ville. Construction d'habitations nouvelles possible en « dents creuses » uniquement. Construction et extension de locaux à usage économique aussi.

Zone Bleu clair :
Construction d'habitations nouvelles possible en « dents creuses » uniquement. Construction et extension de locaux à usage économique aussi.

Nouvelles constructions admises sous réserve du respect de certaines règles

Zone Verte : Toutes constructions admise.